

RAPPORT N° 02/6-36
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE TERRAINS
POUR REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE

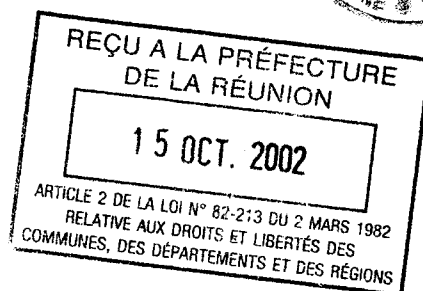
Chemin de la Grotte/ Saint-François / CP 229, 230, 232 et 261 - EW 48

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe, concernés par l'aménagement du Chemin de la Grotte à Saint-François et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

- poursuivre les négociations entamées avec les propriétaires concernés ;
- signer les actes à intervenir ;
- procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/6-36
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002**

OBJET

**ACQUISITION DE TERRAINS
POUR REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE**

Chemin de la Grotte/ Saint-François / CP 229, 230, 232 et 261 - EW 48

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-36 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Cadre de Vie et Habitat, - Aménagement du Territoire, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement du Chemin de la Grotte à Saint-François.

ARTICLE 2

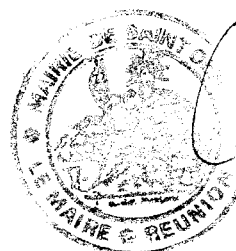
Autorise le Maire à poursuivre les négociations avec les propriétaires concernés.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les actes à intervenir et à procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 OCT. 2002

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



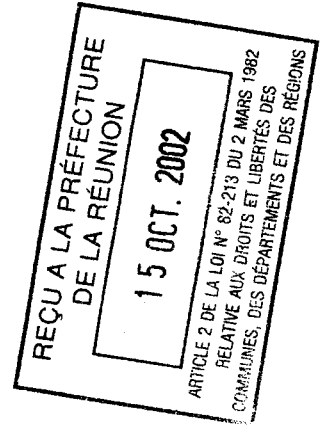
A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. Victoria".

ACQUISITION DE TERRAINS POUR REALISATION D'UN PROJET DE VOIRIE

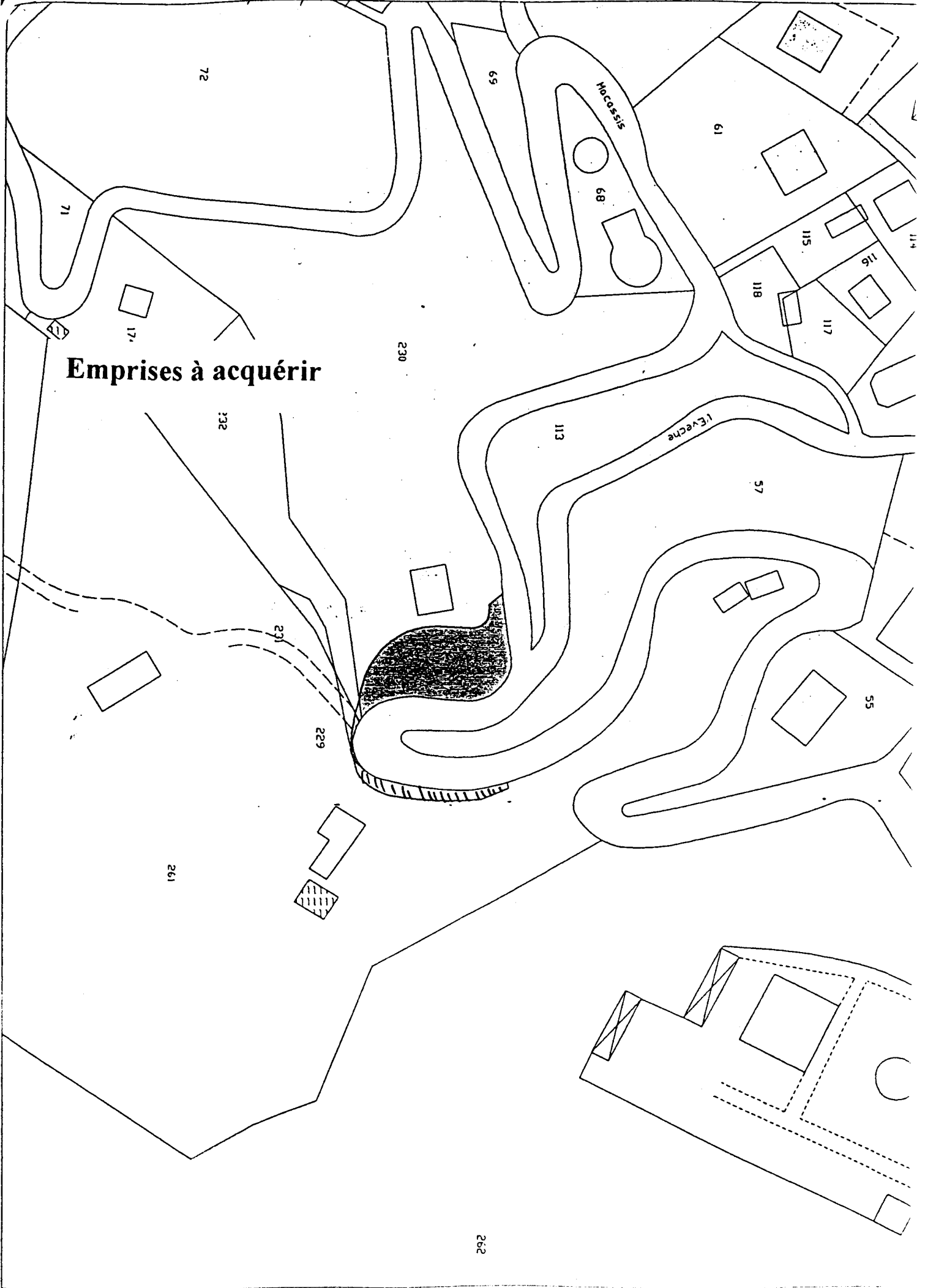
Référence cadastrale	Superficie	Situation	Propriétaire	Prix	Modalité d'acquisition	But d'acquisition	Observation
CP 229	13 m ²	Chemin de la Grotte Saint-François	Consorts OZOUX	338 € (2 217,13 F) 26 €/ m ² (170,55 F/ m ²) conforme à l'estimation du Domaine	Amiable	Aménagement du Chemin de la Grotte (rectification de virage) en vue de la mise en sécurité des usagers des transports scolaires	Les travaux seront pris en charge par la CINOR.
CP 230	344 m ²	Chemin de la Grotte Saint-François	M. KICHENIN SAMINADIN Axel	8 944 € (58 668,79 F) 26 €/ m ² (170,55 F/ m ²) conforme à l'estimation du Domaine			
CP 232	5 m ²	Chemin de la Grotte Saint-François	M. KICHENIN SAMINADIN Axel	130 € (852,74 F) 26 €/ m ² (170,55 F/ m ²) conforme à l'estimation du Domaine			
CP 261	25 m ²	Chemin de la Grotte Saint-François	Consorts OZOUX	650 € (4 263,72 F) 26 €/ m ² (170,55 F/ m ²) conforme à l'estimation du Domaine			
EW 48	306 m ²	6 Chemin de la Grotte Saint-François	M. et Mme TARDIF Paul	7 956 € (52 187,94 F) 26 €/ m ² (170,55 F/ m ²) conforme à l'estimation du Domaine			

NB Les superficies sont données à titre indicatif ;
elles pourront être modifiées après l'établissement des documents d'arpentage.

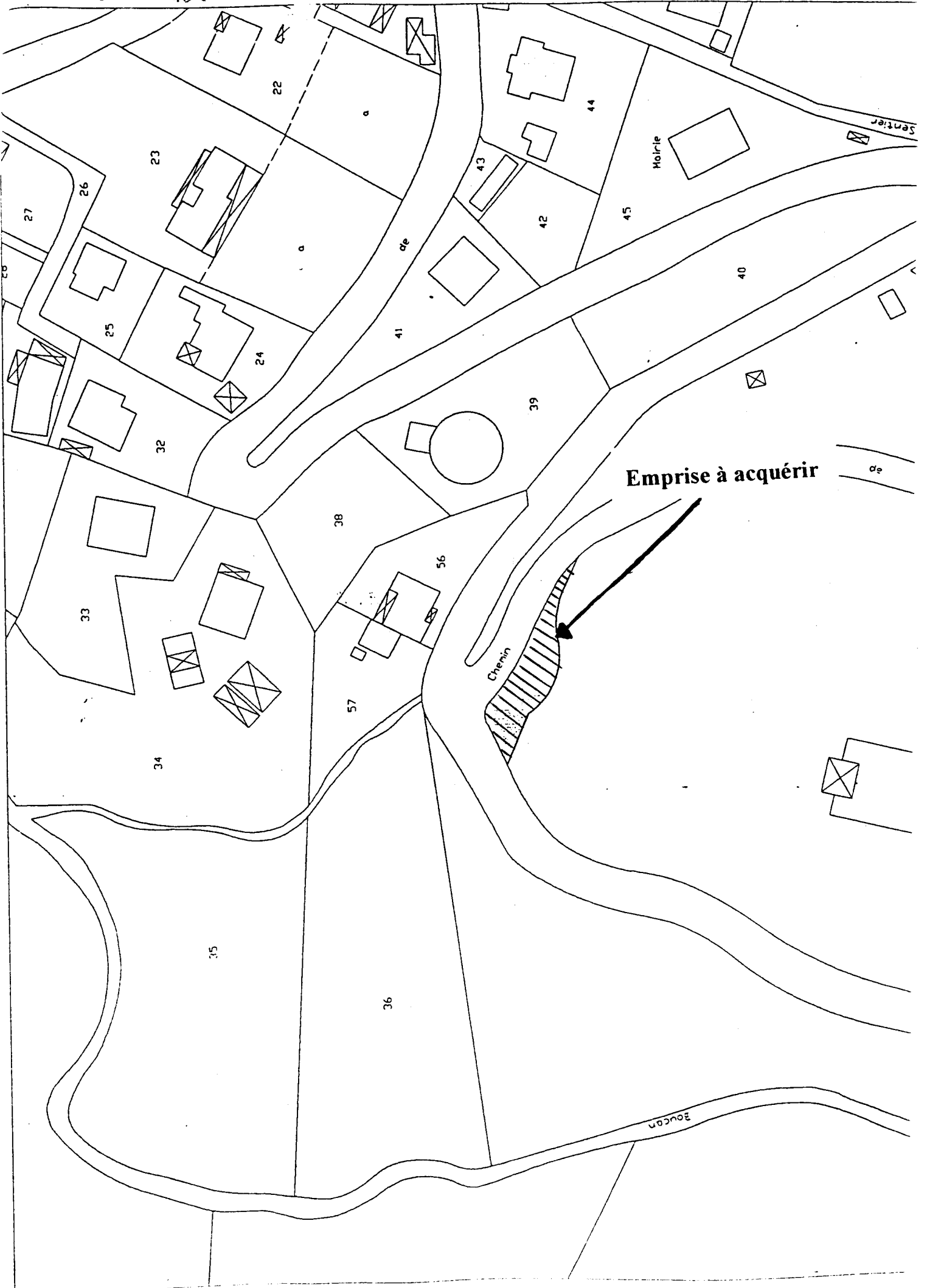
Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 4 octobre 2002
et annexé à la Délibération n° 02/6-36



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



Emprises à acquérir



**Direction des Services Fiscaux
de la Réunion**
Brigade d'Évaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015
97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

Mairie de SAINT-DENIS
Arrivée le 28 MAI 2002
Numéro d'enregistrement : 4411
POUR SUITE À COMPTER

• D.I.S.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• D.O.M.C.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• D.E.S.T.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• D.S.P.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• D.E.A.H.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• D.E.P.A.S.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• D.E.M.A.S.T.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• B.U.T.T.E.S.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

POUR INFORMATION

Le Directeur des Services Fiscaux
de la Réunion
à Monsieur le Maire de Saint-Denis
Direction Générale Aménagement
Développement Urbain
Direction du Domaine

Hôtel de Ville
97717SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

à l'attention de M. S. QUERRIOUX

V/ Réf : Votre lettre
N° 475/SQ/JP/02
du 30 avril 2002
N/Réf : VV 896/2002
Objet :
Aménagement des chemins de l'Evêché et de la Grotte
commune de St-Denis,

Monsieur le Maire

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que dans une première approche, les emprises prélevées sur les parcelles EW 48, CP 162, 163, 164, 229, 261, 230, 232, sises sur la commune de Saint-Denis peuvent être estimées :

Valeur au m2 du terrain nu et libre : 26 €/m2.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

A Saint Denis le 22 mai 2002
Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, L'Inspecteur

J-C LELIEVRE